



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

BUDGET 2025-2026

du 01/07/25 au 30/06/26

Alain SAVY, Trésorier

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel de la Fédération pour l'exercice allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Tout d'abord, concernant **les charges**, elles sont en diminution et constituées par la somme de toutes les charges des diverses sections analytiques et s'élèvent à 2 518 294 € contre 2 641 500 € pour n-1, soit une diminution de 4.6 % principalement dans la section analytique dégâts de grand gibier.

Charges	Budget 2024/2025	Budget 2025/2026
Amélioration de la chasse	598 900 €	592 600 €
Petit Gibier	145 050 €	78 800 €
Grand Gibier	32 100 €	20 000 €
Communication	47 500 €	47 500 €
Administration Générale	709 500 €	809 494 €
Dégâts	933 000 €	763 900 €
Ecocontribution	175 450 €	206 000 €
Charges totales	2 641 500 €	2 518 294 €

Détail des charges des sections analytiques du 01/07/2025 au 30/06/2026

Les variations importantes sur ces sections analytiques sont les suivantes :

Amélioration de la chasse : les charges pour l'opération sécurité sont à hauteur de 20 000 €, l'opération de collecte des déchets de venaison pour 78 000 €. Le total des charges est en légère diminution par rapport à n-1 de 598 900 € à 592 600 €.

Petit gibier : diminution des charges du programme de couverts en convention avec eaux de Vienne de 70 000 € à 1 200 €. Stabilisation à hauteur de 49 000 € des charges du programme contrat petit gibier. Le total des charges est donc en diminution et s'élève à 78 800 € contre 145 050 € l'année précédente.

Grand gibier : une augmentation au niveau des frais de comptages qui passent de 4 500 € à 8 000 € pour tenir compte de l'augmentation du nombre de circuits ICE. Diminution à hauteur de 8 900 € des charges pour la fourniture des poches de venaison en l'absence de dotation chevreuil cette année. Le total des charges diminue et passe de 32 100 € à 20 000 €.

Communication : une diminution des frais relatif au renouvellement du site internet de 5 000 € à 3 000 €. Une augmentation des divers frais liés aux expositions et salons, Assemblée Générale pour 19 500 €. Le total des charges pour cette section est stable à 47 500 €.

Administration générale : une augmentation des frais d'actes par suite de la hausse des procédures contentieuses pour 43 500 €. Une hausse des frais de déplacements en raison de l'inflation et de l'augmentation des prix du carburant pour 37 800 €. A noter aussi la hausse des charges d'amortissements en raison des travaux de réfection de l'isolation du siège social à Mignaloux Beauvoir pour 67 000 €. Les charges totales sont en hausse 809 494 € contre 709 500 €.

Eco-contribution : cette section est composée des divers transferts de charges de personnels et impôts des autres sections analytiques et des transferts du coût de certaines

actions réalisées sur les dossiers biodiversité et ICE. Le total des charges augmente 206 000 € contre 175 450 € pour n-1.

Plus spécifiquement concernant les charges de la partie dégâts de gibier : comme depuis de nombreuses années, la charge principale de cette section analytique concerne les indemnités versées aux agriculteurs avec 505 000 € pour 2025-2026 contre 650 000 € pour 2024-2025, soit une nette diminution pour tenir compte des efforts significatifs réalisés par les territoires pour limiter les superficies détruites.

Cependant, je me permets de vous alerter sur l'importance de cette charge pour la fédération qui représente 20% des charges totales de la structure.

La seconde charge la plus élevée de la section analytique dégâts concernent le transfert des charges de personnel affecté à cette mission. Avec 80 000 € pour 2025-2026 contre 92 000 € pour 2024-2025. Cette charge importante est à la fois due à l'augmentation du coût du travail mais également au nombre important de dossiers de dégâts.

Charges	Budget 2024/2025	Budget 2025/2026
Indemnisation		
Indemnités	650 000 €	505 000 €
Frais d'estimation externe	62 000 €	62 000 €
Prévention		
JEFS + culture de dissuasion (jachères)	2 500 €	3 000 €
Matériel de clôture	40 000 €	42 000 €
Répulsif et autres	27 000 €	22 000 €
Autres charges		
Achats de bracelets	35 000 €	29 000 €
Frais postaux et frais indirects	15 000 €	11 400 €
Assurances, Honoraires, divers	4 000 €	5 000 €
Fonctionnement des CTL et ind. Kilométrique	5 500 €	4 500 €
Frais de personnel	92 000 €	80 000 €
Charges totales	933 000 €	763 900 €

Détail des charges de la section analytique dégâts du 01/07/2025 au 30/06/2026

Au total, les charges de la section dégâts sont de 763 900 € contre 933 000 € la saison passée. Soit une diminution de 18 %.

Pour faire face à ses charges, **les recettes prévisionnelles** globales diminuent et s'élèvent à **2 518 294 €**.

Ces recettes reposent sur plusieurs éléments : le timbre fédéral, l'adhésion territoriale, le timbre temporaire, les diverses dotations de la FNC ainsi que les produits de toutes les autres sections analytiques.

Pour la saison 2025-2026, la Fédération conformément aux nouvelles préconisations nationales a fait le choix de séparer l'adhésion territoriale (droit fixe), de la cotisation taxe à l'hectare (€/ha).

Par conséquent, depuis 2023/2024 le droit fixe payé par chaque adhérent à la fédération sera affecté à la section analytique fonctionnement général alors que la cotisation à l'hectare sera affectée à la section analytique dégâts.

RECETTES PREVISIONNELLES	Budget 2024/2025	Budget 2025/2026
Ventes	162 675 €	151 038 €
Recettes statutaires	997 079 €	980 085 €
Compensation Réforme de la Chasse	244 826 €	248 126 €
Adhésions fixe territoire	160 720 €	157 620 €
Taxe de plan de gestion (sangliers)	227 000 €	136 250 €
Taxe de plan de chasse	404 275 €	381 825 €
Contribution territoriale €/ha	300 000 €	225 000 €
Subvention exploitation	40 700 €	45 750 €
Produits financiers et exceptionnels	41 225 €	192 600 €
Adhésions territoriales		
Total	2 578 500 €	2 518 294 €

Détail des produits du 01/07/2025 au 30/06/2026

Pour les timbres fédéraux :

- Baisse de 1.5 % des validations départementales et nationales
- Stabilisation des validations « jeunes chasseurs ».
- Au 30 juin 2026, les effectifs prévisionnels seraient donc de 5 591 validations départementales, 5 237 validations nationales et 248 validations « jeunes chasseurs ».
- Maintien de la cotisation départementales à 75 €.
- Cotisation nationale, fixé par l'assemblée générale de la FNC. Pour 2025-2026, le tarif est de 104,95 €.
- Cotisations « jeunes chasseurs », elle reste à 30 €.
- Total de produit de 976 665 € contre 994 019 € sur n-1, soit une diminution de 1.7 %.

Pour les timbres temporaires :

- Le produit prévisionnel est de 3 420 € contre 3 060 € pour n-1.

Pour les dotations de la FNC :

- Ces produits se maintiennent à 248 126 €, soit 9,85 % des recettes totales.

Concernant la part des dotations « extérieures » :

- Pour la saison 2025-2026 plus de 293 126 € soit plus de 11.63 % du total du prévisionnel.

Pour les adhésions territoriales :

- Maintien du droit fixe à 114,80 €.
- Affectées au fonctionnement général de la Fédération.
- Cela représente une recette prévisionnelle de 157 620 €.

Pour la partie cotisation territoriale à l'hectare (€/ha) :

- Affectées à la section analytique dégâts.

Plus spécifiquement concernant la partie dégâts de gibier : Au niveau des produits, bien que les charges soient toujours très élevées, cette année, il y aura une diminution des cotisations « dégâts », bracelets et/ou cotisation à l'hectare différenciée. Au global pour 2025/2026, les produits de la sections dégâts sont de 841 175 € contre 933 000 € pour 2024/2025.

RECETTES PREVISIONNELLES	Budget 2024/2025	Budget 2025/2026
Taxe de plan de gestion (sangliers)	227 000 €	136 250 €

Taxe de plan de chasse	404 275 €	381 825 €
Autres produits	500 €	100 €
Produits financiers	1 225 €	0 €
Autres produits exceptionnels		98 000 €
Contribution territoriale €/ha	300 000 €	225 000 €
Total	933 000 €	841 175 €

Détail des produits de la section analytique dégâts du 01/07/2025 au 30/06/2026

Tout d'abord concernant les tarifs des bracelets :

-Diminution significative de l'ensemble des bracelets de cervidé et de sanglier,
 -Total de produit de 518 075 € contre 631 275 € la saison dernière soit une diminution de 18 %.

La mise en œuvre d'une cotisation territoriale différenciée :

-Cette cotisation remplace la taxe à l'hectare « mutualiste » et fixe pour tous de 0.30 €/ha.

-Fait suite à la mise en œuvre des nouvelles dispositions nationales.

-Si montant d'indemnisation supérieur à 500 000 €

-Cette cotisation différenciée doit représenter au moins 30% des recettes du compte dégâts.

-Montant de cette cotisation varie en fonction du niveau des superficies détruites des communes.

-Les taux de cotisation sont en diminution cette année et varient de 0,3 €/ha pour les communes sans dégâts à 0,7 €/ha pour les communes les plus touchées.

-Cette cotisation différenciée représente un produit de 225 000 € contre 300 000 € pour n-1.

En synthèse le budget 2025/2026 est équilibré à hauteur de 2 518 294 €.

	Budget 2024/2025	Budget 2025/2026	Variation
Produits			
Recettes statutaires			
Timbre fédéral	994 019	976 665	-2%
Timbre temporaire	3 060	3 420	12%
Participations FNC / ACCA	9 000	7 800	-13%
Compensation perte permis FNC	51 773	51 773	0%
Versement FNC	80 053	80 053	0%
Adhésion fixe territoire	160 720	157 620	-2%
Sous-Total	1 298 625	1 277 332	-2%
Sections analytiques			
Amélioration de la chasse	53 000	45 000	-15%
Petit Gibier	12 500	16 500	32%
Grand Gibier	1200	750	-38%
Communication	700	1 500	114%
Administration Générale	153 475	203 537	33%
Dégâts	933 000	841 175	-10%
Ecocontribution	126 000	132 500	5%

Sous-Total	1 279 875	1 240 962	-3%
Produits totaux	2 578 500	2 518 294	-2%
Charges			
Amélioration de la chasse	598 900	592 600	-1%
Petit Gibier	145 050	78 800	-46%
Grand Gibier	32 100	20 000	-38%
Communication	47 500	47 500	0%
Administration Générale	709 500	809 494	14%
Dégâts	933 000	763 900	-18%
Ecocontribution	175 450	206 000	17%
Charges totales	2 641 500	2 518 294	-5%

Ce budget 2025/2026 est calculé sur la base des éléments suivants :

- **Une cotisation fédérale à 75 €** (contre 75 € n-1),
- **Une adhésion territoriale à 114,80 €** (contre 114.80 € n-1),
- **une cotisation territoriale variable selon les superficies détruites à la commune avec 5 niveaux :**
0,3 €/ha, 0,4€ /ha, 0,5 €/ha, 0,6 €/ha et 0,7 €/ha (diminution de 0,10 €/ha par tranche),
- **Les cotisations grand gibier suivantes :**
 - o **sanglier milieu ouvert à 15 €** (25 € n-1)
 - o **sanglier milieu clos à 5 €** (inchangé)
 - o **sanglier UDUCR à 5 €** (inchangé)
 - o **cerf à 90 €** (110 € n-1)
 - o **biche, dague et BDF à 70 €** (90 € n-1)
 - o **faon à 50 €** (70 €)
 - o **bracelet de remplacement cerf élaphe à 90 €** (110 € n-1)
 - o **chevreuil à 15 €** (inchangé)
 - o **daim à 10 €** (20 € n-1)

Je vous remercie de votre attention et propose ce budget à votre approbation.